

AIDEZ-NOUS À  
CONSTRUIRE UN MEILLEUR



—  
METTEZ VOTRE ENTREPRISE  
SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE  
—

**Refuge par mauvais temps** est une jeune association d'artistes œuvrant sur scène et à l'écran.

Devenir notre mécène, c'est participer à la création contemporaine, c'est soutenir les talents de demain, c'est associer votre entreprise à un programme philanthropique, c'est renforcer votre image... C'est tout cela, et bien plus...

Devenir notre mécène, c'est partager avec nous une relation de confiance, c'est promouvoir le théâtre que vous aimez, c'est nous donner espoir...

Devenir notre mécène, c'est nous obliger à donner le meilleur de nous même, et à travailler sans ménagement pour votre satisfaction!

Profitez du plaisir qu'offre la culture, et bénéficiez, en contrepartie, d'avantages certains...

## **UNE RÉDUCTION DE VOTRE IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE 60 % DU MONTANT DE VOTRE DON !**

Dans la limite, fixée par la loi, de 0,5% de votre chiffre d'affaire hors taxes (avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants), 60% du montant de votre don (ou de sa valeur pour les dons en nature ou en compétence) seront déduits de votre impôt sur les sociétés.

Pas mal! mais ce n'est pas tout...

Vous bénéficierez également d'une visibilité publique, qui augmentera avec le montant de votre aide !

### FORMULE A : À PARTIR DE 500 € /AN

- » votre marque est citée sur notre site Internet, sur la page “Gentils mécènes”, avec un lien vers votre site Internet
- » votre nom est cité dans nos programmes (suivant accord des coproducteurs, théâtres, etc.)
- » vous êtes tenus au courant de nos activités avant tout le monde via notre newsletter “mécènes”

### FORMULE B : À PARTIR DE 1 000 € /AN

- » tous les avantages de la formule A, et en plus :
- » votre marque est accompagnée, sur notre site Internet, de votre logo et d'une brève description de vos activités
- » votre logo est apposé dans nos programmes (suivant accord des coproducteurs, théâtres, etc.)
- » 5 places offertes à nos spectacles, pour vos clients, vos partenaires ou votre personnel

### FORMULE C : À PARTIR DE 3 000 € /AN

- » tous les avantages des formules A et B, et en plus :
- » votre logo sur toutes les pages de notre site Internet, dans la section “Ils nous soutiennent”, avec un lien vers votre site Internet
- » votre logo sur tous nos documents dont le format plié est supérieur au format A4 (suivant accord des coproducteurs, théâtres, etc.)
- » 10 places supplémentaires offertes à nos spectacles

### AU DELÀ DE 5 000 € /AN

Contactez-nous ! Nous étudierons vos propositions avec le plus grand intérêt, comme vous pouvez l'imaginer...

**Refuge par mauvais temps**, en tant qu'association de production de spectacle vivant à la possibilité de recevoir les dons de votre entreprise (non soumis à T.V.A.).

Nous vous offrons toutes les garanties d'un partenariat irréprochable :

- » nous vous communiquons une copie du rescrit fiscal qui vous fournira la preuve de notre éligibilité au mécénat fiscal
- » nous établirons ensemble une convention de mécénat, fixant engagements et contreparties
- » nous vous fournirons un reçu fiscal de dons aux œuvres conforme à la réglementation (formulaire CERFA)

Notre projet vous intéresse ?

Vous souhaitez en discuter avec nous ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

[mecenat {at} refugeparmauvaistemps.com](mailto:mecenat@refugeparmauvaistemps.com)

Nous vous recontacterons très rapidement ! Promis...

### VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

Bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (excédent à reporter pendant 5 ans).

Ainsi, un don de 500 € ne vous coûtera réellement que 170 €!

Nous vous offrons également des places gratuites à nos spectacles (dans la limite d'une valeur de 60 € — *dura lex, sed lex*).